



L'iniquité salariale pour les orthophonistes et les audiologistes, malgré la Loi sur l'équité salariale

En ce 8 mars 2017, l'Association québécoise des orthophonistes et audiologistes (AQOA) tient à souligner la journée internationale des femmes, nous donnant ainsi l'occasion de réfléchir sur les progrès mis en œuvre vers l'équité entre les sexes au Québec, notamment au sujet de la rémunération.

Au tournant du second millénaire, des actions militantes répétées ont entraîné des décisions politiques bienvenues, dont l'adoption de la Loi sur l'équité salariale au Québec. Cette Loi a été instaurée avec l'objectif de corriger les écarts salariaux dus à la discrimination fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois à prédominance féminine.

Il reste cependant que nous devons rester vigilants, et décrier toutes formes d'iniquités qui persistent pour des professions à prédominance féminine dans notre société. En effet, La Loi sur l'équité salariale de 2001 n'aura eu aucun effet de redressement significatif sur la rémunération des orthophonistes et des audiologistes de la fonction publique au Québec. Un dur coup pour nos professionnelles.

L'AQOA représente deux professions, dont 96% sont des femmes. Ces deux professions combinées comptent parmi les professions les plus féminines d'entre toutes les professions de notre province.

En 2010, et ce dans le respect de la Loi, les orthophonistes et les audiologistes, ainsi que quelques autres corps d'emploi à prédominance féminine ont déposé des plaintes à la Commission de l'équité salariale. Et depuis ce temps, les dossiers ne sont toujours pas réglés devant le Conseil du trésor.

Une injustice qui perdure, contribuant à maintenir à un niveau de rémunération significativement inférieur toutes ces femmes en attente de la résolution de ce dossier, sous-estimant ainsi leurs compétences, leurs fonctions et leurs responsabilités professionnelles.

Une iniquité salariale de taille, puisqu'au Québec, les orthophonistes et les audiologistes accusent un retard de 16% par rapport à leurs collègues qui œuvrent dans la fonction publique dans le reste du Canada¹.

Au nom de toutes ces femmes qui encore aujourd'hui subissent une discrimination salariale malgré la Loi sur l'équité salariale dans notre société, l'AQOA se montre solidaire en cette journée des femmes. Nous enjoignons le Conseil du trésor à régler avec diligence les dossiers du maintien sur l'équité salariale de 2010 avec les acteurs concernés, tout en poursuivant les efforts engagés pour le maintien de 2015, afin d'honorer l'esprit de la Loi sur l'équité salariale.

Pour plus d'informations

Anne-Laure Gille. Présidente au comité secteur public, AQOA.
Courriel: annelaure.gille6@gmail.com Cellulaire: 438-764-3423

Carl Larocque. Représentant en orthophonie par intérim, AQOA.
Courriel : carllarocque@gmail.com Cellulaire: 514-680-3320

¹ États des faits quant au salaire des orthophonistes et des audiologistes de la fonction publique au Québec et dans le reste d Canada (année 2013), AQOA, septembre 2006